

L'introduction en bourse est une opération complexe qui fait peser sur l'émetteur et ses dirigeants des obligations lourdes et spécifiques, notamment en matière d'information financière.

Les documents contenant ces informations financières sont nombreux : document de référence, rapports financiers, communiqués, tout document d'information à destination des investisseurs potentiels.

Le Prospectus est le document qui centralise les informations sur lesquelles l'acheteur de titres financiers fonde sa décision d'achat. Il constitue donc en ceci le document essentiel d'analyse pour l'ensemble des investisseurs et des intervenants.

Le contenu du Prospectus est strictement encadré par les textes communautaires et nationaux ainsi que par des règles spécifiques très exigeantes posées par les autorités de régulation. Ce document peut être source de responsabilité pour ses signataires mais aussi pour les personnes qui ont participé à son élaboration (en particulier les intermédiaires financiers).

Dans un tel contexte, l'émetteur et ses dirigeants, au travers du prospectus et des documents contenant des informations financières mais également de toutes déclarations faites dans le cadre des roadshows, s'exposent à des risques fortement accrus en termes de « Responsabilité des Dirigeants ».

Risques spécifiques

- Une réglementation spécifique encadre strictement les nombreuses obligations en matière d'information financière.
- Des documents nombreux contenant des informations financières, sources de responsabilité pour l'émetteur, les équipes de direction et/ou responsables associés à l'opération de marché.
- Des contentieux aux enjeux financiers importants portés devant l'autorité de régulation et/ou le juge.
- Des condamnations et des sanctions lourdes qui visent l'émetteur personne morale mais également les dirigeants en tant que personnes physiques, voire les deux en même temps.

AIG, l'un des principaux assureurs en matière de « Responsabilité des Dirigeants » dans le monde, a donc décidé de proposer une police Prospectus, dans un souci d'accompagner ses assurés et de leur offrir les couvertures les plus larges et les plus actualisées. Pour cela, AIG a pu s'appuyer sur le savoir-faire international du groupe et sur l'une des équipes les plus expérimentées du marché de l'assurance en matière de souscription, de prévention et de gestion des sinistres.

Principales couvertures

- Frais de défense, dommages et intérêts en cas de faute professionnelle pour l'assuré personne physique, l'assuré personne morale et/ou les actionnaires désignés de la société émettrice.
- Remboursement des indemnités réglées à un intermédiaire teneur de marché.
- Plafond de garantie additionnel dédié pour les administrateurs indépendants du souscripteur.
- Frais d'urgence pré-approuvés.
- Frais de réhabilitation en cas d'atteinte à la réputation et frais de soutien psychologique.
- Frais de communication en cas de report ou d'annulation d'une opération de marché et frais de gestion de crise.

Principaux avantages d'une police Prospectus

- Disposer d'une capacité entièrement dédiée aux risques de Responsabilité des Dirigeants directement liés à une opération de marché pour la personne physique et la personne morale.
- Protéger la capacité du programme Responsabilité des Dirigeants qui reste disponible pour toute autre éventuelle mise en cause.
- Disposer d'une couverture spécifiquement adaptée à une opération particulière et aux différents intervenants :
 - Vocabulaire et concepts juridiques adaptés.
 - Prise en compte de l'ensemble des documents afférents à une opération de marché et déclarations effectuées dans le cadre de roadshows ou de présentations analystes.
 - Couvertures des offres secondaires.
 - Garantie pour certains actionnaires de la société émettrice.
 - Garantie des maisons mères dans l'hypothèse d'une introduction en bourse d'une de leurs filiales.
 - Remboursement des indemnités versées aux intermédiaires teneurs de marché.
- Disposer d'une police d'assurance à durée ferme :
 - Termes et conditions fixes.
 - Garanties inaliénables tout au long des années susceptibles d'accueillir une réclamation.

Principaux atouts d'AIG

Une expertise reconnue en termes de souscription et un leadership sur le marché de l'assurance

- Plus de 40 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance « Responsabilité des Dirigeants » dans le monde
- Plus de 300 souscripteurs en Europe
- AIG assure plus de conseils d'administration des 500 premières entreprises du classement FT que tous les autres acteurs du marché
- Près de 80% des sociétés du CAC 40 et du SBF 120 sont assurées par AIG en France

Une expérience et une expertise de premier plan dans la gestion des sinistres Risques Financiers en France

- 11 gestionnaires sinistres dédiés aux risques financiers (200 à travers le monde)
- 2000 ouvertures de dossiers à l'année
- 4000 dossiers en cours de gestion
- 100 millions d'euros indemnisés par AIG en France pour le sinistre le plus important

Une présence mondiale inégalée permettant d'assurer un service d'excellence et un savoir-faire de tout premier plan en matière de souscription

- Aucune compagnie d'assurance ne dispose d'agrément pour l'assurance « Responsabilité des Dirigeants » dans autant de pays qu'AIG
- 99,7% de nos polices locales sont émises via notre propre réseau
- Réseau intégré de 94 pays, dont 78 ayant des équipes Risques Financiers sont à votre disposition dans le monde pour gérer les sinistres et répondre aux besoins des clients d'AIG

Contact Souscription :

Jonathan HASSON – Tel 01 49 02 44 14

jonathan.hasson@aig.com

Directions Régionales

Bordeaux

Tel : 05 57 35 98 14

bordeaux@aig.com

Paris

Tel : 01 49 02 44 18

idf@aig.com

Apporteurs de Proximité

Tel : 09 69 39 93 93

apporteur.proximite@aig.com

Lille

Tel : 03 28 53 58 69

lille@aig.com

Lyon

Tel : 04 78 38 74 39

lyon@aig.com

Nantes

Tel : 02 40 89 17 18

nantes@aig.com

Strasbourg

Tel : 03 88 52 81 40

strasbourg@aig.com